COMMUNE DE SAINTE NEOMAYE
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2026
PROCES-VERBAL

*****

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre à 20 heures 15, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-NEOMAYE.

Présents : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Francis TESSEREAU, Valérie BRIAUD, Daniel DALLERIT, Antoine BARE, Alice BOLLE, Stéphanie CHEVALIER, Natacha FALSE, Jacques HERVE, Delphine PELLERIN, Damien ROBERT, Mickaël ROBIN, Sabine ROGEZ, Jean VIGNET.

Présents sans voix délibératives : Caroline POUGNARD, Donovan BOURLARD.

Absents excusés : Néant.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 octobre 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger LARGEAUD, Maire, pour une séance ordinaire.

Vérification du quorum :

15 élus présents : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Francis TESSEREAU, Valérie BRIAUD, Daniel DALLERIT, Antoine BARE, Alice BOLLE, Stéphanie CHEVALIER, Natacha FALSE, Jacques HERVE, Delphine PELLERIN, Damien ROBERT, Mickaël ROBIN, Sabine ROGEZ, Jean VIGNET.
0 élu absent :

Désignation de la secrétaire de séance : Sabine ROGEZ

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2026, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

***Ordre du jour de la séance* :**

1. Remboursement des frais de séjour et de déplacement au congrès des maires 2026
2. Contrat d'assurance des risques statutaires

Questions diverses :

- Implantation stationnement vélo
- Modification de temps de travail de deux agents techniques

9 = FINANCES LOCALES 7-1 Décisions budgétaires

Remboursement des frais de séjour et de déplacement au congrès des maires 2026 **2025-050**

Vu les articles L.2123-18 et L.5211-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire expose que le congrès des maires se déroulera à Paris du 24 au 26 novembre 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les frais de transport et de séjour (hébergement et restauration), directement en lien avec ce mandat spécial, soient remboursés aux élus participant cette année, à savoir : Valérie BRIAUD, Jacques HERVE, Daniel DALLERIT et Roger LARGEAUD, sur présentation d'un état de frais accompagné des pièces justificatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le remboursement de l'ensemble des frais de séjour et de transport du congrès des Maires 2026 et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

Affiché le : 27/10/2026

2 = COMMANDE PUBLIQUE 1-3 Convention de mandat

Contrat d'assurance des risques statutaires **2026-051**

Contrat d'assurance des risques statutaires / Délibération donnant habilitation au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

Le Maire présente l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents territoriaux ;

- que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2027 et que compte-tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. (+ 28h de travail par semaine) :
  - Décès
  - Congé d'invalidité imputable au service (accidents de service et du trajet et maladies imputables au service)
  - Incapacité de travail en cas de maternité (y compris de paternité, d'adoption, et d'accueil de l'enfant), de maladie ou d'accident non professionnel (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée), de disponibilité d'office pour raison de santé et de temps partiel thérapeutique.
- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou agents non-titulaires de droit public :
  - Accidents du travail et de trajet et maladies professionnelles
  - Incapacité de travail en cas de maternité (y compris de paternité, d'adoption, et d'accueil de l'enfant), de maladie ou d'accident non professionnel (maladie ordinaire, grave maladie).

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1er janvier 2028**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de donner mandat au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres pour engager la consultation, afin de participer à la procédure de mise en concurrence.

Décide que le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres est habilité à souscrire pour le compte de notre commune des contrats d'assurance, auprès d'une compagnie d'assurance agréée ; cette démarche pouvant être menée pour plusieurs collectivités territoriales intéressées.

Affiché le : 27/10/2026

DIVERS

- Implantation stationnement vélo : les arceaux pour le stationnement des vélos seront installés avant la fin de l'année, devant la salle des fêtes, devant l'école/mairie, devant le gymnase et devant la maison de la petite enfance.
- Modification de temps de travail de deux agents techniques : Céline RIVOLET, Adjointe déléguée aux ressources humaines, informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de modifier les horaires de deux agents techniques au ménage, 2h00 de plus pour l'un et 2h00 de moins pour l'autre. Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique sera saisi pour avis, ensuite une délibération sera à prendre en conseil municipal.
- Présentation du prochain bulletin municipal : les membres de la commission présentent le visuel et les articles du prochain numéro qui sera diffusé fin novembre.
- Présentation du programme 2027 des animations petite enfance : Céline RIVOLET et Alice BOLLE présentent le visuel des animations de l'année prochaine.
- Festival Intercommunal Traverse : Damien ROBERT, membre de la commission culture de la Communauté de Communes, propose que la commune se porte candidate, une nouvelle fois, pour un spectacle durant le festival du 20 au 25 juillet. La salle des fêtes étant louée le week-end il faudra être candidat pour un spectacle du 20 au 22 juillet.

¼ D'HEURE CITOYEN :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Prochaines réunions :

23/11/2026 à 20h15

14/12/2026 à 19h00

Le Maire, La secrétaire,

Roger LARGEAUD Sabine ROGEZ

Affiché le : 27/10/2026